

# Agenda Toulouse Métropole Impact



Au cœur de  
votre quotidien

toulouse  
métropole

Echanges, débats

sur les enjeux de l'évaluation d'utilité sociale & impact social

28 novembre 2023



**cress**

Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire Occitanie



**MES**

MOUVEMENT POUR  
L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

OCCITANIE

# Deux notions, une histoire

## L'utilité sociale dérive de l'intérêt général

Depuis la fin du XVIIIe siècle, **l'intérêt général** exprime une volonté générale supérieure aux intérêts particuliers,

L'intérêt général s'est progressivement imposée en France comme un principe fondant la légitimité de l'État en définissant à la fois son objet et ses limites.

Or depuis la fin des années 1970 et les premières lois de décentralisation, la notion d'intérêt général, s'est étendue au-delà de l'état, contraint de **le partager avec les acteurs de la « société civile »**



Dans cette négociation, le secteur associatif occupe une position déterminante et contribue par la même à transformer la signification associée à la notion d'intérêt général.

Pour marquer une rupture avec la conception de l'intérêt général de l'État républicain on tend ainsi à lui substituer celle « d'utilité sociale» .

## Vers une définition de l'utilité sociale...

Les organisations de l'ESS participent largement à la mise en œuvre des politiques publiques et sont donc porteuses à ce titre d'un enjeu d'intérêt général.

En contrepartie de cette implication, les pouvoirs publics sont de plus en plus exigeants dans leur évaluation de la contribution des associations.

Dans le même temps, les collectivités locales ont de plus en plus de nécessité d'évaluer l'impact de leurs politiques dont celles en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire. Dans ce cadre, l'évaluation de l'utilité sociale devient une condition au partenariat avec les collectivités.

Parallèlement, on assiste à une mise en concurrence de plus en plus courante entre les acteurs de l'ESS et le secteur marchand.

# C'est dans ce contexte qu'émerge le débat sur l'utilité sociale,

ainsi selon Jean Gadrey(2003) :

« La référence à l'utilité sociale ne peut se comprendre que dans le cadre de débats concernant le rôle économique et social de l'économie sociale et solidaire.

# L'enjeu consiste à tracer une frontière entre l'ESS, l'économie marchande et l'économie publique

## Vers une construction partagée

La notion d'utilité sociale, largement utilisée, laisse encore place à de nombreux débats sur sa définition précise.

C'est une notion qui a une histoire récente fortement liée au développement de l'économie sociale et solidaire avec une prédominance des valeurs et du projet et sans séparation entre la dimension sociale et la dimension économique

# L'utilité sociale intègre la dimension économique mais en se référant à la valeur économique

- l'utilité sociale dans son appréhension de l'économie, vise à valoriser une part cachée de la valeur économique, celle qui n'est pas prise en compte par les systèmes de la comptabilité et du marché. La valeur économique révélée par le marché apparaît dans les comptes financiers, mais les formes d'utilité sociale et sociétales ne sont pas intégrées au outils des économistes et échappent à la valorisation et au calcul économique.
- **Ainsi la démarche utilité sociale vise aussi à inventer d'autres instruments de valorisation et de mesure** : c'est l'objet des méthodologie de l'évaluation de l'utilité sociale avec leur batterie de critères, d'indicateurs ou d'indices.

# Plusieurs rapports ont tenté d'apporter une définition permettant d'éclairer la notion et d'en construire une vision commune.

## **Pour le Conseil National de la Vie Associative (1996)**

une structure est d'utilité sociale si elle présente : la primauté du projet sur l'activité, la dimension non lucrative ou la gestion désintéressée, l'apport social de l'association, le fonctionnement démocratique et l'existence d'agréments.

## **Pour le Comité d'étude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale (2002)**

l'utilité sociale fait le lien entre l'individuel et le collectif, entre le projet et le territoire, entre l'économique et l'environnemental, entre le social et le communautaire. Elle se traduit par une utilité collective et une plus-value en termes de transformation sociale, elle prend en compte les publics fragilisés, contribue à la cohésion sociale et renforce l'autonomie des personnes.

# Le rapport **GADREY** (2003) =neuf approches de l'utilité sociale, à partir de valeurs qui tendent à se combiner

- 1) économie créée ou ce que l'on a économisé
- 2) participation à la dynamique de territoire,
- 3) lutte contre les exclusions et les inégalités par le développement de la capacité d'action autonome des personnes en difficultés,
- 4) solidarité internationale et développement humain (valeurs d'égalité, de droits de l'homme, de démocratie),
- 5) développement durable (équité intergénérationnelle, biens communs),
- 6) lien social de proximité (réduction de l'isolement social, création de collectifs d'entraide),
- 7) démocratie participative, éducation à la citoyenneté, pouvoir d'agir,
- 8) dialogue participatif, innovation collective répondant à un besoin émergent,
- 9) utilité sociale interne : don et bénévolat, mutualisation, gouvernance alternative et plus démocratique (libre adhésion, règle de démocratie interne)



# Parallèlement l'état a également contribué à la définition de l'utilité sociale via les services fiscaux

L'instruction fiscale du 15 décembre 1998 aborde la question du caractère désintéressé de la gestion de l'association, pose la **règle des 4P**:

**le Produit** est d'utilité sociale si l'activité tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou l'est de façon peu satisfaisante,

**le Public** visé doit correspondre à des personnes qui ne peuvent accéder aux services offerts par le marché pour des raisons économiques ou sociales, les excédents doivent être destinés au financement de projets dans le cadre de l'objet non lucratif,

**le Prix** est soit homologué par les pouvoirs publics, soit inférieurs à ceux pratiqués par le secteur marchand, soit modulés en fonction de la situation sociale des bénéficiaires.

# Loi ESS du 31 juillet 2014 - Article 2

Pour être considérée d'utilité sociale, l'objet social doit satisfaire à titre principal l'une des 4 conditions ci-dessous :

Soutenir des personnes en situation de fragilité

Préserver et développer le lien social ou maintenir et renforcer la cohésion territoriale

Contribuer à l'éducation à la citoyenneté

Concourir au développement durable, à la transition énergétique, à la promotion culturelle ou à la solidarité internationale

(à condition de remplir également l'une des trois conditions précédentes)

# Guide des bonnes pratiques ou label ?

La Loi ESS a conduit les acteurs à se poser la question du périmètre de l'ESS. On note l'ouverture des statuts aux entreprises commerciales de l'ESS, soumises à l'agrément ESUS. Fallait-il s'appuyer sur les statuts ou créer un label ?

Sujet de tensions, la majorité des réseaux et acteurs ont plutôt opté pour un outil commun « Le Guide des bonnes pratiques », qui a été adopté par Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire adopte, et qui définit les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire définies à l'article 1er de la présente loi.

- 1° Les modalités effectives de gouvernance démocratique ;**
- 2° La concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise ;**
- 3° La territorialisation de l'activité économique et des emplois ;**
- 4° La politique salariale et l'exemplarité sociale, la formation professionnelle, les négociations annuelles obligatoires, la santé et la sécurité au travail et la qualité des emplois ;**
- 5° Le lien avec les usagers et la réponse aux besoins non couverts des populations ;**
- 6° La situation de l'entreprise en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes en matière d'égalité professionnelle et de présence dans les instances dirigeantes élues.**

## Cette ouverture du périmètre s'inscrit dans un contexte en mutation

**Le changement d'échelle de l'Ess** : il s'agit de sortir l'ESS de la marge en consolidant le développement et l'essaimage des activités de l'ESS. On passe du soutien à l'émergence, à la consolidation des activités rentables sur le marchés.

**Le développement de l'innovation sociale** : l'innovation technologique bénéficie de financement important qui soutiennent recherches et développement, les entreprises de l'ESS doivent pouvoir bénéficier de soutien pour la recherche et le développement d'activité innovante socialement.

**Et en tension, Baisse des financements publics** avec une réorientation des modes de contractualisation de la subvention vers les appels d'offres, **Développement de la philanthropie** : fondation d'entreprises, fond de dotation crowdfunding. Dans une Europe de la croissance portant une vision très forte de mise en concurrence des entreprises (le marché) et de **marchandisation des services** (SIG) et favorisant une forte poussée de la notion de **partenariats privés-publics (PPP) conduisant à des visions différentes du « comment créer de l'utilité sociale, ou de l'intérêt général.**

# C'est dans ce contexte qu'apparaissent de nouvelles définitions de l'impact social

Celle donnée par le [Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire](#) : « l'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. » ;

Celle proposée par [l'AVISE](#), [l'ESSEC](#) et le [MOUVES](#) dans le cadre de l'évaluation de l'impact social : « un processus visant à comprendre, mesurer ou valoriser les effets, négatifs ou positifs, générés par une organisation sur ses parties prenantes. On cherche ainsi à dépasser les actions et activités des structures pour se poser la question suivante : quelles sont leurs conséquences, et pour qui ?, en ne se limitant pas à la seule dimension économique ».

Jusqu'alors l'impact social était un des indicateurs de l'utilité sociale qui mesurait les externalités de l'action. Ces deux définitions ne sont pas normatives, elles ont pour objectif de questionner nos représentations de l'évaluation d'impact social et les pratiques qui en découlent.

# Evaluer son impact social, son utilité sociale

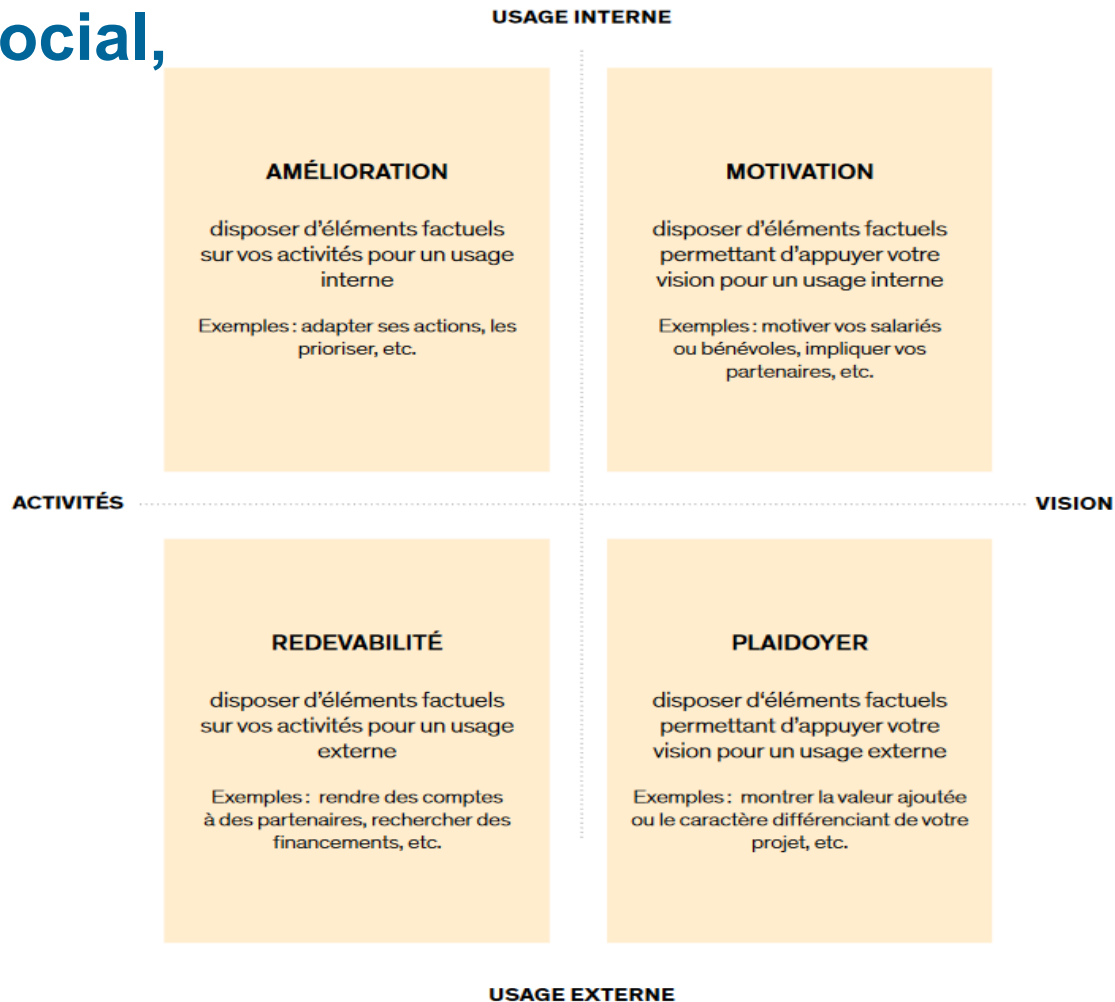
Pour l'AVISE, l'évaluation de l'impact social permet de définir, mesurer et attribuer une valeur sociale à son action : elle interroge le projet à travers l'analyse de ses effets et du changement qu'il génère sur ses parties prenantes.

Évaluer son impact, ce n'est pas nécessairement...

- ... que pour rendre des comptes ;
- ... que pour les grosses structures ;
- ... oublier l'humain : au contraire ;
- ... compliqué ;

# Evaluer son impact social, son utilité sociale

4 grands types  
d'enjeux stratégiques



# Evaluer son impact social, son utilité sociale

## 4 grandes finalités



**Produire de l'information  
régulière sur les résultats  
attendus de votre action**



**Comprendre  
le changement observé  
et les facteurs explicatifs  
potentiels**



**Prouver que  
le changement  
est attribuable  
à votre action**



**Donner une valeur  
au changement  
suscité par votre action**



## Remettre l'utilité sociale au cœur de la réflexion

“La recherche intentionnelle d'un impact positif est au cœur de l'ESS, même si elle n'est pas toujours suffisamment formalisée. Elle ne peut se substituer à la nécessaire viabilité économique des activités, mais elle est un complément indissociable de celle-ci. En conséquence, l'évaluation de l'impact ne doit pas servir uniquement à rendre des comptes à des financeurs. Conçue comme un outil de pilotage stratégique, elle doit servir le projet dans l'atteinte de sa mission. **Elle doit également permettre de remettre l'utilité sociale au cœur de la réflexion** et de comprendre comment l'action contribue à un changement systémique. Elle peut être, enfin, un outil d'amélioration continue, de dialogue avec les parties prenantes et d'innovation sociale.”

**Jérôme Saddier, Président de l'Avise**

**Mesurer** c'est déterminer, évaluer l'importance, l'ampleur ou la qualité de quelque chose avec un instrument de mesure. Mesurer permet de comparer et d'exercer un contrôle ou une évaluation.

- Dans la réalité, les rapports entre évaluation et contrôle peuvent être étroits, ils ne proviennent pas du même univers et ne recouvrent pas les mêmes réalités.

**Le contrôle** est centré sur l'étude du déroulement d'une action. Avec le contrôle, on est dans le domaine de la **vérification** du respect des procédures, on recherche en général la conformité ou la régularité d'une action à ce qui a été prédéfini.

**L'évaluation** nous renvoie à la notion de valeur ; il ne s'agit plus de vérifier le respect de procédures, mais d'**apprécier la valeur d'une action**. On est dans le domaine de l'appréciation, du jugement, plutôt que dans celui de la vérification.

Si le contrôle est centré sur le déroulement de l'action, l'évaluation est centrée sur les effets de l'action évaluée.

## Évaluation et contrôle

**L'évaluation implique donc le débat ou encore "la confrontation d'opinions et de valeurs", à la différence du contrôle ; l'évaluation implique la participation des acteurs qui sont impliqués dans l'action à évaluer.**

## Évaluation et mesure

**La mesure est un moyen à partir duquel on va pouvoir évaluer, mais elle n'est pas l'évaluation ; elle n'exprime aucun jugement, mais elle va servir à le formuler.**

# Évaluation et valorisation

Si l'on veut mettre en valeur quelque chose, il faut en apprécier la valeur : pour valoriser quelque chose, il faut donc l'évaluer.

L'évaluation des innovations sociales par exemple est une condition de leur valorisation.

# Definir l'évaluation?

## Sens commun

Une évaluation est un procédé qui sert à déterminer le mérite, la valeur ou la pertinence (signification) de quelque chose.

## Approche des organisations

L'évaluation implique alors une, des mesures, aussi systématiques et objective que possible, des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en vue de déterminer sa pertinence et sa cohérence, l'efficacité de sa mise en œuvre, son efficacité et son impact ainsi que la pérennité des effets obtenus.

# Une approche par les finalités

Évaluer a pour fonction **d'aider à prendre des décisions**, l'évaluation est un processus par lequel on définit, obtient et fournit des informations utiles permettant de juger les décisions possibles.

Le processus de l'évaluation est **une activité continue** ou l'on identifie des informations pertinentes que l'on collecte, analyse et mesure afin de pouvoir communiquer des données utiles qui permettent de rendre compte et de décider.



# L'évaluation consiste donc à porter un jugement sur la valeur d'une action

## Sur sa pertinence

*Cette action valait-elle d'être conduite ? Répond-elle aux attentes de tout ou partie des acteurs concernés ?*

## Sur sa viabilité

*L'action a-t-elle engendré une structure ou des pratiques capables de « vivre » et de se développer ?*

## Sur son efficacité

*Les résultats attendus ont-ils été atteints ? Dans quelle mesure ? Des résultats non escomptés se sont-ils produits ? Sont-ils positifs ou négatifs ?*

## Sur son efficience

*Les résultats sont-ils à la mesure des sommes dépensées ? Les moyens utilisés étaient-ils adéquats à l'objectif et adéquats entre eux ?*

# En résumé, l'évaluation implique

La volonté de donner une valeur

la confrontation d'opinions et de valeurs.

la participation des différents acteurs engagés dans l'action

et enfin la possibilité de valoriser (ou de dévaloriser) l'objet évalué.

# **Enfin, Valoriser l'utilité sociale, mesurer l'impact social, de quoi parle-t-on?**

Derrière les mots se cache la question du sens :

S'agit-il de valoriser une utilité sociale source d'amélioration du vivre ensemble et de transformation sociétale,

ou de mesurer la rentabilité de nouveaux biens ou services mis sur le marché ?

# Questions candides à partir de nos actualités ESS

« L'évaluation de l'impact d'une entreprise doit être différenciée de sa politique de responsabilité sociale, de sa politique qualité, de ses labels, etc. Autant de démarches qui se concentrent sur la mise en œuvre de pratiques responsables et non sur les conséquences produites, c'est-à-dire leur impact. »

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/alterco/2023/07/17/evaluation-d-impact-social-et-environnemental-arretons-de-reinventer-la-roue>

*En quoi les pratiques responsables n'auraient rien à voir avec les questions d'impacts ?  
La culture du résultat et non du processus qui mène au résultat nous vient d'où ?*

# Questions candides à partir de nos actualités ESS

« Lulu dans ma rue se développe à grand renfort d'argent public, sur la promesse d'insérer des travailleurs en difficulté sous le statut d'autoentrepreneur. Des élus s'élèvent contre le financement d'une potentielle trappe à précarité »

<https://www.humanite.fr/social-et-economie/insertion-professionnelle/lulu-dans-ma-rue-quand-la-promesse-dinsertion-vire-a-luberisation>

*Comment ne pas s'intéresser aux conditions de productions du résultat ?*

« Le monde est à l'aube d'une révolution dans la façon de résoudre les problèmes les plus épineux de la société » (34), écrit Sir Ronald Cohen en 2014. Ce financier anglais venu du capital risque préside alors le groupe de travail auprès du G8 sur l'investissement social. Il en est convaincu : la finance sauvera le monde. Sir Ronald Cohen est l'un des promoteurs de l'investissement à impact social, pour lui c'est là que bat le « cœur invisible des marchés ». L'investissement à impact social cherche à allier impact social et retour financier. Selon lui, désormais « devenir prospère et faire le bien ne sont plus considérés comme incompatibles » (35). L'investissement à impact social permet à des investisseurs privés de placer leur argent dans des actions sociales avec retour sur investissement en fonction des résultats obtenus. Il estime donc que le capitalisme trouve en lui-même les solutions aux méfaits qu'il engendre. « Ensemble, levons-nous et faisons en sorte que “le cœur invisible” des marchés puisse aider ceux que “la main invisible” a laissé de côté », lance Sir Ronald Cohen en 2014 (36) alors qu'il dirige la Task force sur l'investissement à impact social appelée à engager ce changement de paradigme, cette « révolution » dans les huit pays membres. » page 26

<https://observatoire.associations-citoyennes.net/?PagePrincipale>  
**Observatoire citoyen de la marchandisation des associations**

*Et vous ? Quelle question vous posez-vous?*

# En conclusion

**Frédéric Tiberghien, président de Finansol**, rappelait en 2018

<https://www.avise.org/actualites/evaluer-limpact-social-quels-enjeux-pour-les-financeurs-0>

que “l’évaluation d’impact social avait une double origine : les financeurs issus de la venture philanthropy et de l’impact investing. Ce type de démarche était à l’origine dédiée aux entreprises à lucrativité limitée. Il constate qu’aujourd’hui, des associations, des banques, des entreprises s’en emparent également pour en faire autre chose que son objectif initial. Il semble nécessaire aujourd’hui, de partager une culture commune et de s’assurer que les démarches d’évaluation répondent à la fois aux attentes des financeurs et des structures d’utilité sociale, qu’elles leur soient utiles et bien dimensionnées”.

En 2023, lors de l’Assemblée générale de la CRESS Occitanie, il a insisté sur les enjeux d’appropriation et de coopération des acteurs de l’ESS, qui ne doivent moins copier les outils de mesure venus de l’économie classique mais plutôt innover sur des méthodologies d’évaluation singulières, des outils spécifiques évaluant, mesurant parfois ce qui compte réellement.

## En conclusion

# Innovons! Coopérons!

*Quel lien entre nos études d'évaluation  
d'impact & utilité sociale infra-structure et  
l'évaluation de l' d'impact & utilité sociale ?  
Quel lien avec les notions d'intérêt general ?  
De Transformation sociale, sociétale,  
écologique, économique, démocratique ?  
Quel lien avec les notions d'in*